

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN373

présenté par

M. Lachaud, Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Supprimer l'alinéa 368.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Généreuse dans son principe, l'idée de coopération européenne dans le domaine de la défense se heurte à une limite indépassable. En effet, les traités européens placent l'Union dans la dépendance des États-Unis d'Amérique en rendant l'adhésion à l'OTAN quasiment obligatoire.

Ce privilège donné à cette Alliance exclut toute possibilité de voir l'Union européenne émerger comme un pôle diplomatique et militaire alternatif à la puissance étasunienne. Cet amendement vise à prendre acte de cette situation d'impasse dans laquelle placerait la France toute velléité d'insérer les coopérations européennes de défense dans un cadre intégré et contraignant.